

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

**PRESENTS (23) :**

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :**

Frédéric GONDA a donné pouvoir à François CABY  
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Agnès COLOMBET  
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE  
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL  
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Sylvia BUREL

**ABSENT EXCUSE (1) :** LEGER Flavien

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2024

Date d'affichage : 13 mars 2024

Chantal CHARVIN a été élue secrétaire de séance.

**Délibération rendue  
exécutoire**

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 27.03.2024  
Et publication le : 28.03.24  
Le Maire,

### Budget annexe Rive Gauche – Affectation des résultats 2023

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et l'instruction M14, selon lesquels le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;

**Vu** l'adoption du Compte Administratif 2023 par le Conseil municipal, ce dernier doit se prononcer sur l'affectation du résultat ;

**Considérant** que le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de l'année	24 537.38 €
Excédent reporté (002)	0.00 €
⇒ <b>Excédent total à reporter</b>	<b>24 537.38 €</b>
Dont affecté en investissement (1068)	24 537.38 €
Dont reporté en fonctionnement (002)	0.00 €
Déficit d'investissement de l'année	15 343.29 €
Excédent reporté (001)	19 786.66 €
⇒ <b>Excédent total à reporter</b>	<b>4 443.37 €</b>
Dont reporté en section d'investissement (001)	4 443.37 €

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ADOPTER** l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme, le 25 mars 2024

Le secrétaire de séance,  
Chantal CHARVIN



Le Maire,  
Michel BEAL

